

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, GUIGON Delphine, BARDOUX Gérard, CADET Philippe, COLOMER. Patrick DUBOIS Philippe, JACQUES Marielle, MELOT Pierre.

ABSENTS EXCUSES : GANDELIN Loïc, PEYFORT Jean-Christophe
M. PEYFORT Jean-Christophe donne pouvoir à M. DUBOIS Philippe

M. BARDOUX Gérard est nommé secrétaire de séance.

1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle AD n° 65 située 9 Rue du Gaufouillot.

2- ARRET DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE COURLANS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la transformation du POS en plan local d'urbanisme (PLU) a été mise en oeuvre, et à quelle étape de la procédure elle se situe.

Il rappelle les motifs de cette transformation (mise en compatibilité du POS avec le SCOT et adaptation des projets communaux, prise en compte des nouvelles données environnementales), indique que le débat sur le PADD a eu lieu le 11 Juillet 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité juge que la procédure peut se poursuivre, arrête le projet du PLU et précise qu'il peut être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration.

3- SIDEC : RENOUELEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après son adhésion à la charte « Eclairons juste le Jura », décide de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique avec le SIDEC pour la réalisation de la première tranche de travaux dont l'ensemble est programmé sur 3 années avec en première phase, le renouvellement des armoires électriques. Vote à la majorité (M. MICHE ne prend pas part au vote).

4- VENTE PARCELLE AA N° 53 « le Champ Bidard »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme PELISSARD Danielle, locataire de la parcelle cadastrée AA n° 53 d'une contenance de 1322 m² a sollicité la Mairie pour l'acquisition de ce terrain. Les services de France DOMAINES ont été saisis. L'estimation s'élève à 200 € hors taxes. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de céder la parcelle cadastrée AA n° 83 d'une contenance de 1322 m² à Mme PELISSARD Danielle pour un montant de 200 € et précise que les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur

5- COMPTABILITE : OUVERTURE DE CREDIT (Amortissement)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité comptable d'amortir les subventions perçues lors de travaux d'investissement réalisés sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité ouvre les crédits nécessaires au chapitre 042 (dépenses) pour 7710 € et au chapitre 040 (recettes) pour 7710 € et fixe à cinq années la durée d'amortissement

6- SIER : Compte rendu d'activité 2012

M. le Maire donne lecture du compte rendu d'activité 2012 du SIER. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7- AFFAIRES EN COURS- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de plusieurs administrés faisant état de problèmes d'écoulement d'eau et de stationnement gênant. Le Conseil demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour répondre aux différentes demandes.

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le Conseil Général permettant le passage d'un itinéraire cyclable sur différents chemins ruraux de la commune et informe le Conseil Municipal du démarrage des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit être dotée d'un plan communal de sauvegarde (prévention de risques majeurs) et souhaite qu'une commission se mette en place afin de rédiger au plus vite le document.

Date du prochain conseil municipal : le 29 Août 2013 à 20 H 00

**Le secrétaire de séance,
*Gérard BARDOUX***

**Le Maire,
*Alain PATTINGRE***